

Département de la  
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de  
St-Julien-en-  
Genevois

Canton de  
St-Julien-en-  
Genevois

# COMMUNE de MARLIOZ

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le **04 juillet** à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de MARLIOZ étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur PENASA Bruno, Maire.**

### Nombre de Conseillers

- en exercice.....14  
- présents.....09  
- votants.....11  
- pour.....11  
- abstention.....0  
- contre.....0  
- pouvoir.....2

### Date de Convocation

29 juin 2017

### Date d'affichage

24 JUIL. 2017

### OBJET :

D2017-04-07-006

Présents : **PENASA** Bruno, **RIMBOD** Alain, **DOMINGUES** Orlando, **LE MAREC** Lionel, **BROISIN** Nicole, **PERRILLAT** Yves, **FATTON** Richard, **MARCOCCIO** Gilles, **PIOTTON** Jeanine

Absents : **BERARD** Virginie, **LYONNAZ** Jérôme, **MARCIOT** Aurélie

Excusés : **DUC** Jean- Marc (pouvoir pour **PENASA** Bruno)  
**LAPRAZ** Hubert (pouvoir pour **MARCOCCIO** Gilles)

Secrétaire de séance : **BROISIN** Nicole

### APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

M. le Maire rappelle à l'assemblée les différentes phases de l'élaboration du schéma directeur d'eau potable initié depuis 2014, avec l'appui technique des bureaux d'études A.T. EAU et PROFILS ETUDES (délibérations du conseil municipal n° D2014-14-08-001 et D2014-14-08-002 du 14/08/2014, et n° D2014-16-09-001 et D 2014-16-09-002 du 16/09/2014).

Ces études visaient à :

- Apporter une connaissance précise du fonctionnement des différents organes du réseau existant,
- Dresser un bilan complet du fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable afin d'optimiser la gestion de ce service,
- Localiser et identifier les anomalies existantes sur le réseau,
- Quantifier et localiser avec précision les pertes du service des eaux, notamment les fuites,
- De permettre d'améliorer le rendement du réseau,
- De permettre d'améliorer la qualité des eaux distribuées,
- De permettre d'améliorer le réseau de défense incendie,
- D'estimer les besoins futurs en eau et de proposer des aménagements pour les satisfaire,
- De soutenir les faibles débits des captages du « Lavoir » et de « Grière » en période d'étiage, en réalisant une interconnexion entre les 2 versants,
- De proposer des aménagements visant à améliorer et sécuriser le fonctionnement des ouvrages.

Ce document établi un état des lieux des ouvrages et des réseaux d'eau potable existants, un diagnostic de leur fonctionnement, ainsi que l'état patrimonial des réseaux.

Ce schéma directeur propose également une programmation de travaux liés à ces réseaux pour les années à venir.

Ce schéma directeur est aujourd'hui achevé, et il convient donc de l'approuver par délibération.



### CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de publication et de  
transmission :

24 JUIL. 2017

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (11 pour), et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le schéma directeur d'eau potable de la commune.
- **AUTORISE** M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
M. PENASA Bruno,  
Maire de MARLIOZ

  
